

Situation dans les cantons -organisation de la logopédie –octobre 2009

Cantons	Mesures transitionnelles	Organisation interne	Logopédistes indépendants
Berne	Maintien du système actuel (d'après la forfaitisation pour les logopédistes indépendants)	centres d'examens reconnus par le canton (avec ou sans logo, avec médecin ou psychologue) en collaboration avec l'OECO, organe administratif de l'INS	Reconnus par le canton - prise en charge non limitée pendant la période transitoire. Possibilité de changement ultérieur en fonction des évolutions aux seins d'autres cantons.
Fribourg	Maintien du système actuel jusqu'au 31.12.2010 au moins = période transitoire	Service mis sur pied SESAM (service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide) dont des logos	Reconnus par le canton - prise en charge non limitée
Genève	Convention forfaitaire depuis le 1er avril 2009 et pour la durée de la période de transition. A rediscuter ensuite.	Service mis en place par le canton pour remplacer l'OCAI : Secrétariat pour la formation scolaire spéciale (SFSS)	Reconnus par le canton - prise en charge non-limitée durant la période transitoire + un GT réfléchit à l'avenir de la pratique indépendante après 2010
Jura	Maintien du système actuel	Même fonctionnement qu'actuellement	Reconnus par le canton - prise en charge non limitée
Neuchâtel	Décisions prises par le conseil d'état sans modification législative	REFOSCOS (loi d'application des décisions prises lors du GTES2)	Reconnus par le canton-prise en charge non limitée pour l'instant.
Valais	Maintien du système en vigueur : la forfaitisation. Nouvelle organisation cantonale en discussion.	4 centres d'examens reconnus dont le CEVALO (centre de privés)	Reconnus par le canton - prise en charge non limitée
Vaud	Arrêté logopédique en vigueur depuis le 1 janvier 2008	Fonctionnement d'après l'Arrêté logopédique	Prise en charge doit être signalée au secrétariat régional PPLS. Octroi d'un traitement logopédique par un responsable régional suite à un préavis d'un logopédiste-lecteur PPLS

Cantons	Convention tarifaire	Choix du thérapeute	Logopédistes secteur public
Berne	Maintien de la convention de forfaitisation jusqu'au terme de la période transitoire. Eventuelle re-discussion ensuite.	choix laissé aux parents lorsqu'E n'est pas en institution	Seuls les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 9 ^{ème} année peuvent être suivis dans le cadres des services publics. Le fonctionnement administratif avec le SPE est modifié (exigence de rapports après 12 semaines de...). Les services ont vu leurs quotats d'heures modifiés en fonction des régions. Le fonctionnement est différent du fonctionnement des logopédistes indépendants.
Fribourg	Maintien de la convention pendant la période transitoire, sera redéfinie pour 2011 (un groupe de travail avec une logo y œuvre) l'ARLD FR planche aussi sur la question à l'interne; ce point devra être discuté lors de la prochaine rencontre avec Mme Chassot	Maintenu jusqu'à l'entrée en vigueur du concept cantonal	Prise en charge des enfants en âge scolaire
Genève	Une nouvelle convention tarifaire a été signée entre l'ARLD section Genève et l'Etat. Elle est entrée en vigueur le 1er avril 2009 et est basée sur une tarification forfaitaire.	Maintenu durant la période de transition	Prise en charge des E en âge pré-scolaire et scolaire fondée sur la décision délivrée par le SFSS Même procédures que pour les privés.
Jura	Doit être négociée avec le département de l'éducation	Maintenu	traitements effectués payés par le service de l'enseignement, comme pour les privés

Neuchâtel	Nouvelle convention (consultable sur notre site internet) Indice des prix à la consommation remis à 0	Maintenu.	Enfants pré, post et scolaires. Public et privé : délai d'attente de 3 mois (réponse de l'Office d'enseignement Spécialisé OES) avant de commencer un traitement.
Valais	Tarif horaire : Fr. 99.- prestation auprès de l'enfant seulement.	Maintenu	CDTEA pour tout le canton SMSPP pour la ville de SION Service ambulatoire de NDL à Sierre
Vaud	forfait de 130 francs l'heure	libre choix entre logopédistes du service public et indépendants	pas de changement dans les procédures pour le moment, prise en charge possible de 0 à 20 ans. <u>L'accès financier aux prestations logopédiques n'est pas autorisé aux enfants du canton fréquentant des écoles privées</u> Les familles peuvent consulter les logopédistes en indépendant mais paient les prestations Ils n'ont pas accès aux services publics qui n'existent plus qu'en PPLS En service public médical: les lieux consultations ambulatoires sont actuellement rares. financement: Parents pourraient devoir payer si pas LAMAL.

Cantons	Institutions	Centre d'examen	Organe de contrôle
Berne	Prise en charge des E par logo de l'institution ou par logo indépendant si l'institution n'a pas de logo.	SPEA + 2 centres hospitaliers (CDN et Hôpital de l'Ile)	Centres d'examen et OEKO (office de la DIP)
Fribourg		SAS + ALIFR = responsables du bilan, du diagnostic et de la demande de mesures > les logopédistes travaillant au SESAM valident ensuite cliniquement les demandes de mesures renforcées des professionnels	SESAM
Genève	Prise en charge des E par logo de l'institution (si possible) ou exceptionnellement par logo indépendant avec accord du SFSS et du SMP	Maintien des 4 centres d'examen : SMP, CEPITL, HUG, Guidance Infantile	Centres d'examen et Secrétariat pour la formation scolaire spéciale (SFSS)
Jura	Logopédie ambulatoire en attendant un poste dans l'institution	Centres privé et public maintenus et reconnus	Prévu avant le 1. 1.08, poste agent administratif nouvellement créé

Neuchâtel	Prise en charge des E par logos de l'institution ou des logos indépendantes de façon exceptionnelle	Centres publics Colin	Office de l'Enseignement Spécialisé
Valais	Logopédistes en institutions avec parfois indépendants engagés pour un certain nombre de prestations (CPS-enfants intégrés avec handicap)	Critères d'admission pour enseignement spécialisé	DECS Service de l'enseignement spécialisé
Vaud	toujours rien !	OPS-SESAP-DFJC	SESAP plus commission paritaire comprenant la cheffe de l'OPS, une responsable régionale (psychologue de formation) 4 logopédistes (dont une mandatée par l'Etat), un médecin

Cantons	0 à 4 ans	16 à 20 ans	Collaboration avec les médecins
Berne	Prise en charge en principe par les logo indépendants et les institutions.	Prise en charge par les logo indépendants et les institutions.	Médecins des centres d'examen / pédiatres reconnus / neuro-pédiatres / ORL reconnus / psychiatres /
Fribourg	Prise en charge par les logopédistes indépendantes	SAS ou indépendantes	Idem que berne
Genève	Prise en charge par les logos indépendants ou salariés	Prise en charge par les logos indépendants ou salariés	Médecins reconnus par les centres d'examen
Jura	logopédie privée et publique	logopédie privée et publique	Médecins du centre privé (CETL) et du centre public (CMP)
Neuchâtel	Centres d'orthophonie, indépendants	idem	Co-signature nécessaire du rapport logopédique par un médecin (pédiatre, orl, généraliste, psychiatre, etc.)
Valais	Logopédie privée et publique	Logopédie privée et publique	Pas nécessaire pour l'obtention de la garantie financière dans le cadre de la forfaitisation – au besoin ORL, Pédiatre, Neuropédiatre....-

Vaud	plutôt les logopédistes indépendants mais pas exclusivement	idem que 0-4 ans	examen médical fortement conseillé pour les 0-4 ans, mais pas obligatoire (impossibilité légale)

Cantons	Demandes de prises en charge	4 – 16 ans	Valeur du point
Berne	Maintien du fonctionnement actuel (parents, médecins, psychologues, enseignants...)	Logo « public » et indépendants	Convention tarifaire sur le principe des 5 minutes entamées. Tarif : fr. 2.20 la minute.
Fribourg	Maintien du fonctionnement actuel (enseignants, parents, autres professionnels)		Principe du fonctionnement au quart d'heure entamé. En présence enfants 24 pt, travail administratif et entretiens sans enfants(avec une limite) 18 pt. Valeur du point : 1fr.
Genève	Maintien de la procédure actuelle : demande effectuée par les parents et adressée au SFSS	Prise en charge par les logos indépendants ou salariés	Forfait: 130.- pour 60 minutes de traitement en présence de l'enfant (le temps de préparation ainsi que le temps passé avec les personnes de référence sont compris dans ce forfait et ne peuvent être facturés séparément)

Jura	fonctionnement actuel	logopédie privée et publique	convention OFAS , en tout cas jusqu'en 2011
Neuchâtel	Formulaire rempli par l'école et signé par les parents, pour les enfants scolarisés (que la demande vienne des parents ou de l'école). Seulement par les parents pour les pré-scolaires	Privé ou public	96.-/heure à savoir 24.-/15min en présence de l'enfant et/ou des parents et 18.-/15min pour la préparation
Valais	Formulaire signé par les parents	Logos indépendants et SMSPP Ville de Sion depuis début 2008	Tarif unique Fr. 99.-
Vaud	Par les parents, rapport médical obligatoire jusqu'à 18 mois	logopédistes publics et indépendants	plus de point

Cantons	Département responsable au niveau cantonal		
Berne	OECO –Instruction publique (la santé publique n'est plus concernée par la logopédie)		
Fribourg	DICS		
Genève	DIP		
Jura	Service de l'enseignement		
Neuchâtel	OES (office enseignement spécialisé) dépendant du SEO (service de l'enseignement obligatoire)		

Valais	DECS Département de l'éducation via le SCJ Service cantonal de la Jeunesse		
Vaud	de la formation de la jeunesse et de la culture		